

A l'ordre du jour du conseil municipal du 4 mars 2022 figuraient l'approbation des comptes 2021, l'approbation du compte administratif 2021, l'affectation des résultats de ce même exercice et la présentation du budget primitif pour 2022. Le présent document commente les tableaux figurant en pièces jointes, à savoir :

- Budget 2021 investissement Recettes et dépenses
- Budget 2021 fonctionnement Recettes et dépenses
- Budget 2022 investissement Recettes et dépenses
- Budget 2022 fonctionnement Recettes et dépenses.

Au titre du fonctionnement, l'exercice 2021 dégage un excédent cumulé de recettes de 153.906.30 euros. Ce résultat positif témoigne de la prudence de nos engagements sur cette année mais trouve également son origine dans les circonstances particulières de la pandémie de covid 19 où de nombreuses activités ou manifestations ont été annulées voire interdites. Rappelons que l'excédent de recettes du budget de fonctionnement sert en partie à couvrir le remboursement de la dette (opération de transfert du budget de fonctionnement vers celui de l'investissement). A ce titre, notre endettement fin 2021, est de 627.064,03 euros. Ce montant intègre l'emprunt de 200.000 euros pour la réhabilitation du commerce de centre bourg et la moyenne annuelle de nos remboursements d'emprunt pour les années à venir s'élève à environ 55.000 euros.

Le budget d'investissement dégage quant à lui un déficit de 8.980.10 euros qui correspond en réalité à un excédent des dépenses prévues à l'exercice 2021, non encore réglées et reportées sur 2022. Notons qu'en matière d'investissement les principales dépenses ont été consacrées aux travaux de voirie (route de Guigné et route d'Assay) ainsi qu'aux premières dépenses liées à la réhabilitation du commerce de centre bourg (frais d'architecte, études...)

La présentation des dépenses de fonctionnement 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Structurellement nous reportons d'année en année la moyenne des dépenses constatées sur les exercices précédents sauf lorsque des postes de dépenses nouveaux et significatifs sont identifiés à l'avance ; tel n'étant pas le cas pour ce nouvel exercice

En revanche l'investissement 2022 atteint des sommets jamais égalés jusqu'à maintenant (842.167.94 euros). Ce montant tout à fait exceptionnel s'explique par le cumul de l'ensemble des dépenses de travaux de rénovation de l'ex « P'tite pause », à l'exception des frais d'étude et d'investigation qui ont été pris en compte sur l'année dernière. En effet ; aux travaux affectés à chaque lot (430.000 euros), il convient de rajouter le remboursement de l'achat du bâtiment qui avait été pris en charge par l'Etablissement Public Foncier (EPF) (73.000 euros), à l'initiative de l'ancien conseil, des dépenses de fourniture d'équipement (40.000 euros) ainsi que les frais de prestation de l'architecte et du conseil de l'agence de territoire, notre partenaire juridique sur cette opération.

Au final, l'emprunt contracté pour cette occasion sera couvert par les loyers du commerce ; c'est donc une opération neutre d'un point de vue comptable mais tout à fait remarquable en ce qui concerne les dotations que nous avons pu obtenir et les retombées attendues pour l'animation et la vie de la commune.